

Avis aux fournisseurs

Le 19 juin 2002

SIGNATURE MINISTÉRIELLE

La Direction générale de l'arpentage et du cadastre désire informer ses Fournisseurs que, suite à l'implantation de la nouvelle signature ministérielle, ils devront dorénavant utiliser la nouvelle version du cartouche pour la production des plans cadastraux complémentaires.

À cet effet, nous joignons au présent avis un fichier compressé incluant le cartouche et les fontes nécessaires à la production des plans.

Cette nouvelle version devra être utilisée pour toutes les versions et les livraisons à venir ainsi que pour tous les plans complémentaires déjà soumis aux contrôles de la Direction de la rénovation cadastrale.

p. j. 1 fichier

(Avis 02-07)